

A2ML FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 2 Rue des Lilas,
49280 LA TESSOUALLE
843 303 637 RCS ANGERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 SEPTEMBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2025 s'élevant à 106 354,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	106 354,92 euros
Absorption des pertes antérieures	- 2 509,64 euros
Solde	103 845,28 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 860,00 euros par action	43 000,00 euros
Le solde	60 845,28 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 62 858,02 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 18 septembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme
Le Président**



Désignation de l'entreprise		A2ML FINANCES										Néant *	
Adresse de l'entreprise		6 Rue DE TERRE NEUVE 49300 CHOLET											
SIRET		8 4 3 3 0 3 6 3 7 0 0 0 2 2											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 0		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
										Exercice N clos le 2025-05-31			
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *		028		030								
	Immobilisations financières * (1)		040	17 005	042	137	16 868						
	Total I (5)		044	17 005	048	137	16 868						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	394	070		394						
		Autres * (3)	072	540	074		540						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	130 910	086		130 910						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
	Total II		096	131 843	098		131 843						
	Total général (I + II)		110	148 848	112	137	148 711						
PASSIF										Exercice N		NET	
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			2 500						
	Écarts de réévaluation			124									
	Réserve légale			126			500						
	Réserves réglementées *			130									
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132	2 013						
	Report à nouveau			134			(2 510)						
	Résultat de l'exercice			136			106 355						
	Subventions d'investissement			137									
	Provisions réglementées			140									
	Total I			142			108 858						
Provisions pour risques et charges			Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			27 707						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			756						
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	4 619	)	172	4 619						
	Comptes courants d'associés			173			6 771						
	Autres dettes			175									
	Produits constatés d'avance			174									
	Total III			176			39 853						
Total général (I + II + III)			180			148 711							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	19 941					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	19 567					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Designation de l'entreprise		A2ML FINANCES						Né ☐	Exercice N clos le		
A - RESULTAT COMPTABLE								Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2025-05-31	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						209		210		
	Production vendue *	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		{	215		214		
			Services *				217		218	78 722	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222	
	Production immobilisée *									224	
	Subventions d'exploitations reçues									226	(2 500)
	Autres produits									230	120 618
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									232	196 840	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)									234	
	Variation de stock (marchandises)									236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)									238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)									240	
	Autres charges externes		(dont crédit-bail : - mobilier		3 190	- immobilier		)	242	34 673	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)						243	389	244	407	
	Rémunérations du personnel									250	47 904
	Charges sociales									252	
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39.1-2°, al.3 du CGI)						255		254	43	
	Dotations aux provisions									256	
	Autres charges	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262	5 836	
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)									264	88 863
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	107 977	
Produits financiers								(III)	280	117	
Produits exceptionnels								(IV)	290		
Charges financières								(V)	294	1 529	
Charges exceptionnelles	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				347		(VI)	300	210	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				348					
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)									310	106 355	
B - RESULTAT FISCAL						Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2		312	106 355	314	
RÉ NTÉ GRA TION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324				
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				

DÉDUCTION	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprise nouvelle (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		342		
				Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)		127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181				
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346		350	120 050
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéf. c. 1, déf. c. 2	352		354	13 695
Déficit	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables 5 365					dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéf. c. 1, déf. c. 2	370		372	13 695

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant
---------------------------	---------

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant
Exonération plus values	120 050

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISE												
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402	2 710	404	2 710	406			
		Autres	410	210	412		414	210	416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0		
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles		470	4 756	472		474	4 756	476			
Immobilisations financières			480	148	482	16 857	484		486	17 005		
TOTAL			490	5 114	492	19 567	494	7 677	496	17 005		
II	AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial					495		497		498		499	
Autres Immobilisations incorporelles					500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains				510		512		514		516	
	Constructions				520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers				540		542		544		546	
	Matériel de transport				550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles				560	4 713	562	43	564	4 756	566	
TOTAL					570	4 713	572	43	574	4 756	576	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
						Court terme *	Long terme					
							19 %	15% ou 12,8%	0 %			
INPI - F10.08.18 - CONCESSIONS		210		210	117 290	117 080						
APPLE - MATERIEL INFORMATIQUE		2 706	2 706		50	50						
HOME24 - 4 CHAISES		150	150		117 290	117 290						
HOME24 - CHAISE DE BUREAU		117	117		117 290	117 290						
HOME24 -TABLE LINDHOLM III		196	196		117 290	117 290						
HOME24 - BUFFET LINDHOLM		158	158		117 290	117 290						
HOME24 -TABLE LINDHOLM		200	200		117 290	117 290						
METAL360 - ARMOIR METALILIQUE FA 05.04		105	105		117 290	117 290						
ORDINATEUR UNITE LENOV		542	542		117 290	117 290						
ORDINATEUR PORTABLE MAGICBK		582	582		117 290	117 290						
VIR UAF ODR-POILLION-A82327		2 710		2 710	2 710							

Total	578	7 677	580	4 756	582	2 920	584	1 058 368	586	1 055 450	581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596	1 055 450	585		597		599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2ML FINANCES

Néant ☐

I	RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	137	634	0	636	137		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	137	684	0	686	137		
A MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					Dotations		Reprises				
Fonds commercial					681	0	683	0			
Autres Immobilisations Incorporelles					700	0	705	0			
Terrains					710	0	715	0			
Constructions					720	0	725	0			
Installations techniques, matériel et outillage					730	0	735	0			
Inst. générales, agencements et aménagements divers					740	0	745	0			
Matériel de transport					750	0	755	0			
Autres immobilisations corporelles					760	0	765	0			
TOTAL					770	0	775	0			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD											
780					0						
II	DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	5 365		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter	0				
Déficits imputés								983	0		
Déficits reportables								984	5 365		
Déficits de l'exercice								860	13 695		
Total des déficits restant à reporter								870	19 060		
III	DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	0	381	0			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	0					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	0	380	0			
N° du centre de gestion agréé								388	0		

Montant de la TVA collectée	374	(178)
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	0
1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____		Néant ☒ *																						
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; width: 40px; height: 20px; vertical-align: middle;"></table>																						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																										
Effectif moyen du personnel * :				376																						
Dont apprentis				657																						
Dont handicapés				651																						
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861																						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																										
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																										
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108																						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118																						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119																						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105																						
TOTAL 1				106																						
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																										
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115																						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143																						
Subventions d'exploitation reçues				113																						
Variation positive des stocks				111																						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116																						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153																						
TOTAL 2				144																						
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																										
Achats				121																						
Variation négative des stocks				145																						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125																						
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310																						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133																						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148																						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128																						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135																						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150																						
TOTAL 3				152																						
IV – Valeur ajoutée produite																										
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137																						
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																										
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117																						
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																										
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																										
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.																										
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020																								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026																					
Période de référence	024											016														
Date de cessation																										

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐ *

Exercice clos le

2025-05-31

SIREN

843303637

Dénomination de

A2ML FINANCES

Adresse (voie)

6

Rue

DE TERRE NEUVE

Code postal

49300

Ville

CHOLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
Total des lignes 901 + 903	905	1	Total des lignes 902 + 904	906	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2)

Mr

Nom de famille

MEZIANE

Prénom(s)

ADRIEN

Nom d'usage

% de détention

100

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

1988-06-30

N° de département

95

Commune

EAUBONNE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

2

Voie

Rue

DES LILAS

Code Postal

49280

Commune

LA TESSOUALLE

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Formulaire obligatoire

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant☒*

Exercice clos le

2025-05-31

SIREN

843303637

Dénomination de l'entreprise

A2ML FINANCES

Adresse (voie)

6

Rue

DE TERRE NEUVE

Code postal

49300

Ville

CHOLET

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0	
--	-----	---	--

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise		A2ML FINANCES																
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
									Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
							1		2		3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ			D8			D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD			KE			KF	2 710			
CORPORELLES	Terrains							KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants		L9	)	KJ			KK			KL					
		Sur sol d'autrui	(dont composants		M1	)	KM			KN			KO					
		Installations gales, agencements*, aménagts des constructions		dont composants	M2	)	KP			KQ			KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3	)	KS			KT			KU						
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV				KW			KX				
		Matériel de transport *					KY				KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB				LC			LD				
		Emballages récupérables et divers *					LE				LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH				LI			LJ					
	Avances et acomptes					LK				LL			LM					
	TOTAL III					LN				LO			LP					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M			8T					
	Autres participations					8U				8V			8W					
	Autres titres immobilisés					1P				1R			1S	16 857				
	Prêts et autres immobilisations financières					1T				1U			1V					
	TOTAL IV					LQ				LR			LS	16 857				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG				ØH			ØJ	19 567					
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
					Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
					1		2		3		4							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO			LV	2 920		LW			1X			
CORPORELLES	Terrains					IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ				MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui			IR				MD			ME			MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS				MG			MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels					IT			MJ			MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers				IU				MM			MN			MO		
		Matériel de transport				IV				MP			MQ			MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS	4 756		MT			MU		
		Emballages récupérables et divers*				IX				MV			MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY			MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes					NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III					IY			NG	4 756		NH			NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations					IØ			ØX			ØY			ØZ			
	Autres titres immobilisés					I1			2B			2C	16 857		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2			2E			2F	148		2G			
	TOTAL IV					I3			NJ			NK	17 005		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4			ØK	7 677		ØL	17 005		ØM				

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Désignation de l'entreprise		A2ML FINANCES					
Exercice N clos le		2025-05-31					
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise			A2ML FINANCES													
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH							
TOTAL I			RK		RM		RN		RO							
Terrains			PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	43	QN	4 756	QO							
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT							
TOTAL II			QU		QV	43	QW	4 756	QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN		ØP	43	ØQ	4 756	ØR							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5			Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif			Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW – NY)			NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *														
				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP			SR			

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
--	--

Designation de l'entreprise				A2ML FINANCES							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
					1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1)(2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	148	UV		UW	148		
DE L'ACTIF C	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	394	394					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)			Z1							
	Personnel et compte rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	126	126					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	414	414					
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	1 082	VU	934	VV	148		
	REN VOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTATS DES DETTES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		À PLUS DE 5 ANS	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	27 707	7 766	19 941					
Emprunt set dettes financières divers (1)(2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B								
Personnel et comptes rattachés			8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 619	4 619						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	6 771	6 771						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	756	756						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	39 853	VZ	19 912	19 941				
REN VOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	32 112	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL	6 771
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	4 405						